



## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

### **DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE**

**DU 5 MAI 2022, à 16h00**

**à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne**

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par Mme Eftychia Fischer, Présidente du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, Ministre de tutelle, de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat et de Mme Valérie Dittli, Conseillère d'Etat nouvellement élue. Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat et Mme Laurence Cretegnny, Présidente du Grand Conseil, sont excusées. La Présidente remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée.

En préambule, Mme Eftychia Fischer rend hommage à son prédécesseur, M. Jacques de Watteville, qui a quitté ses fonctions au 31 décembre 2021 en raison de l'atteinte de l'âge limite, selon la Loi vaudoise du 20 juin 1995 (LBCV). Ce dernier, qui est dans la salle, est chaleureusement applaudi par l'Assemblée.

La Présidente passe aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Elle rappelle que la BCV est organisée par la LBCV et n'est pas soumise au Code des obligations. Elle relève qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 22 février 2022 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 5 avril 2022.

Mme Eftychia Fischer précise que la BCV a offert à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Elle rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société Computershare Suisse SA à Olten.

La Présidente charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé. Celui-ci explique aux actionnaires le fonctionnement de leur appareil de vote.

Mme Eftychia Fischer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- M. François Vodoz, Secrétaire général du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, qui préside le collège des scrutateurs ;
- Mme Michèle Burger, Vice President & General Council Corporate de Nestlé SA ;
- M. Christian Petit, Directeur général de Romande Energie Holding SA ;
- M. Christophe Reymond, Directeur général du Centre Patronal ;
- M. Attilio Tissi, Chief Financial Officer de Bobst SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

La Présidente indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2021, la société d'audit KPMG SA, est présent, représenté par MM. Olivier Gauderon, Associé, responsable du mandat, et Philippe Ruedin, Directeur.

Mme Eftychia Fischer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Elle prie en outre Me Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne, de tenir en la forme authentique le procès-verbal de la décision de l'Assemblée générale concernant la modification des Statuts.

Elle précise que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont présents dans la salle. Outre elle-même sont présents à la tribune M. Jean-François Schwarz, Vice-président du Conseil d'administration, M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, M. Thomas Paulsen, Responsable de la division Finance et Risques, Me Jean-Luc Marti, notaire, et M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration.

La Banque a reçu une question écrite demandant une réponse dans le cadre de la présente Assemblée générale. Un actionnaire s'étonne que l'organe de révision de la Banque, KPMG SA à Genève, ne soit pas une société ou succursale de société avec un établissement stable vaudois. La Présidente répond que ce choix dépend de l'organisation interne de KPMG SA, à savoir que l'entité spécialisée dans les services aux banques pour l'entier de la Suisse romande est située à Genève. KPMG SA a confirmé que la majorité des heures effectuées pour le mandat d'audit à la BCV l'est par des collaboratrices et collaborateurs domiciliés dans le canton de Vaud.

Le Secrétaire explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé « télévotéur ». Il informe que les données actionnaires contenues dans l'appareil seront effacées après l'Assemblée, alors que les décisions de votes resteront enregistrées sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacées. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, la Présidente propose de tester le système par un vote test, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

### **Liste des présences**

Le Secrétaire donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires entrent ou quittent la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 528 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 67 723 700 actions, soit les 78,69% du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

La Présidente passe à l'ordre du jour.

En préambule, elle indique que M. Pascal Kiener et elle-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points nos 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. Pascal Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous « Divers », les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent.

Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront, pour les besoins du procès-verbal, leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

### **1. Allocution présidentielle**

La Présidente effectue son allocution, sous le titre « La RSE dans l'ADN de la BCV », en abordant trois thèmes principaux. Elle expose en quoi la Banque est solide dans la durée. Elle présente la manière dont la BCV remplit sa mission cantonale et sa politique en matière de RSE. Elle termine en passant en revue la proposition du Conseil d'administration en matière de dividende et la politique de distribution de la Banque.

### **2. Rapport de la Direction générale**

Mme Eftychia Fischer passe la parole à M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre « Exercice record ». Il commente les résultats 2021, en les qualifiant d'excellents. Puis, il présente le cadre stratégique défini en 2019 pendant la pandémie (Vision BCV 2025) et qui s'inscrit dans la continuité. Il termine par un tour d'horizon de l'environnement économique et du marché immobilier vaudois.

Cela étant, Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur les présentations présidentielles ou pour des questions d'ordre général.

Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion.

### **3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2021, y compris les comptes consolidés du Groupe**

La Présidente rappelle que le Rapport annuel de gestion 2021 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de 20 jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site internet de la BCV, ainsi que sur l'application pour iPad BCV Relations Investisseurs, et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts).

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels et celui sur les comptes consolidés.

Mme Eftychia Fischer passe ensuite la parole à M. Olivier Gauderon, de KPMG SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. Olivier Gauderon présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2021 de la Banque. KPMG SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2021 de la Maison mère et du Groupe qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,85% (67 629 366 oui ; 89 242 abstentions ; 8 397 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2021, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

**4. Décision sur l'affectation du résultat net**

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 374 889 370 en versant un dividende ordinaire de CHF 3,70 par action, soit un total de CHF 318 429 030, et l'attribution d'un montant de CHF 56 460 340 aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour.

Un actionnaire intervient en indiquant qu'il partage la satisfaction du Conseil d'administration sur l'augmentation du bénéfice net de 14% à CHF 374 mios. Mais il relève que, selon ses calculs, notamment la hausse de la rémunération en actions de la Direction générale (liée à la performance) est significativement plus élevée que la croissance du dividende proposée. De plus, l'épargne n'est pas rémunérée.

La Présidente remercie l'actionnaire pour son intervention et lui répond qu'elle ne partage pas son calcul de la hausse des rémunérations, qui n'est pas aussi importante que ce qu'il a indiqué. La hausse pour la Direction générale s'explique par une excellente année 2021 par rapport à 2020, année de crise. En 2020, les rémunérations nettes étaient moins élevées qu'en 2019 en raison de la situation économique et des résultats en baisse. Quant à la politique de dividende, la BCV est axée sur le long terme et a besoin de suffisamment de fonds propres pour faire face à la situation actuelle, et éventuellement à une récession, à l'inflation ou à d'autres difficultés conjoncturelles, c'est-à-dire à tout ce qui peut arriver. La Banque ne distribue donc pas plus que le bénéfice net. Cette année, la Banque redistribue le 90% de son bénéfice net. Elle conserve environ CHF 56 mios comme coussin pour l'avenir. Vu les incertitudes actuelles, le Conseil d'administration estime cette proposition raisonnable.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,81% (67 601 944 oui ; 89 566 abstentions ; 38 195 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point no 4 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 374 889 370 en versant un dividende ordinaire de CHF 3,70 par action, soit CHF 318 429 030, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 56 460 340 aux Réserves facultatives issues du bénéfice. »

La Présidente signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, dès le 11 mai 2022.

## **5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale**

En préambule, Mme Eftychia Fischer rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération. Elle précise le système de vote sur les rémunérations et commente les quatre propositions soumises à l'approbation des actionnaires au chiffre 5 de l'ordre du jour. Elle propose de discuter ces quatre propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur celles-ci. Il n'y a pas d'objection de l'Assemblée à procéder ainsi.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

### Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,13% (67 142 213 oui ; 297 635 abstentions ; 289 857 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

### Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 97,70% (66 174 526 oui ; 330 588 abstentions ; 1 224 591 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 5 854 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.3 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

### Résolution sur le point no 5.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 96,70% (65 499 082 oui ; 326 767 abstentions ; 1 903 856 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 3 919 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2021. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

### Résolution sur le point no 5.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 95,81% (64 893 460 oui ; 329 021 abstentions ; 2 507 224 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximum de 16 216 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2022-2024, qui sera payé en 2025 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

## **6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale**

La Présidente indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Elle attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt le débat. Le Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,71% (67 389 773 oui ; 147 404 abstentions ; 44 402 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

## **7. Modification des Statuts**

La Présidente présente la proposition du Conseil d'administration de supprimer l'article 5 des Statuts relatif à la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise.

En effet, le 8 décembre 2020, le Grand Conseil du Canton de Vaud a voté la dissolution sans liquidation de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (ci-après : la Caisse d'Epargne). Dans sa loi du 8 décembre 2020 modifiant la loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), le Grand Conseil du Canton de Vaud a de plus fixé la reprise par la BCV des actifs et des passifs de la Caisse d'Epargne par fusion avec effet au 31 décembre 2021. La Caisse d'Epargne n'ayant pas émis d'actions, la fusion s'est effectuée sans augmentation du capital de la BCV. Cette fusion étant intervenue au 31 décembre 2021, l'article 5 des Statuts est devenu sans objet et doit donc être abrogé.

Pour le surplus, ce point de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal en la forme authentique, instrumenté par Me Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne. Personne ne demande la parole sur ce point de l'ordre du jour. La proposition du Conseil d'administration concernant le point no 7 de l'ordre du jour, soit la suppression de l'article 5 des Statuts, est acceptée par l'Assemblée à 99,71 % des voix représentées (67 536 319 oui ; 167 527 abstentions ; 25 859 non).

## **8. Election au Conseil d'administration**

Au point no 8 de l'ordre du jour figure la réélection de Mme Ingrid Deltenre au sein du Conseil d'administration pour une période de quatre ans, conformément à la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 (ci-après : LBCV) et aux Statuts.

La Présidente rappelle brièvement le parcours et le CV de Mme Ingrid Deltenre, qui préside le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Le Conseil d'administration recommande chaleureusement le renouvellement de son mandat.

Mme Eftychia Fischer précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Elle ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, elle clôt le débat. Le Secrétaire lit la résolution et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 87,72% (8 866 277 oui ; 183 941 abstentions ; 1 056 967 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit Mme Ingrid Deltenre au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. »

La Présidente félicite Mme Ingrid Deltenre pour sa réélection.

**9. Election du Représentant indépendant**

La Présidente indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2022 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Elle ouvre la discussion et, personne ne demandant la parole, elle la clôt. Le Secrétaire lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 9 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,81% (67 604 181 oui ; 96 805 abstentions ; 28 719 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2022 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

Mme Eftychia Fischer félicite M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm pour sa réélection.

**10. Election de l'Organe de révision**

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2022 KPMG SA, à Genève, en tant que société d'audit au sens de la LFINMA.

En application de la LBCV et des Statuts, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de confier également à KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2022.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion concernant le point no 10 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 10 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,56% (67 435 729 oui ; 141 251 abstentions ; 152 725 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2022. »

Au nom de KPMG SA, M. Olivier Gauderon déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

**11. Divers**

La Présidente indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le 4 mai 2023.

Elle précise ensuite qu'elle n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16, alinéa 5, des Statuts, et rappelé dans une annonce parue dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 22 février 2022.

Elle ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion.

Mme Eftychia Fischer propose à l'Assemblée, conformément aux dispositions de la Loi sur le notariat, de déléguer à la Présidente et au Secrétaire du Conseil d'administration la compétence d'approuver et de signer le procès-verbal authentique de la décision faisant l'objet du point numéro 7 de l'ordre du jour. Elle demande si quelqu'un a une objection à formuler contre cette proposition. Le Président du collège des scrutateurs constate qu'il n'y a pas d'objection. La Présidente et le Secrétaire du Conseil d'administration approuveront donc et signeront l'acte authentique.

Mme Eftychia Fischer conclut par quelques mots personnels.

Arrivée au terme de l'ordre du jour, la Présidente déclare l'Assemblée générale ordinaire 2022 close à 17h50.

La Présidente

Le Secrétaire